

Arrêté de création de comité de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) au titre de la campagne 2025

### La Présidente de l'université

- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche en date du 22 janvier 2025 pour la rentrée universitaire 2025-2026 ;
- Vu la publication de postes d'ATER en section 28 ;

### Arrête

#### Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en section 28 (biophysique, spectroscopie et microscopie optique) pour l'UFR SMBH avec une affectation recherche au laboratoire CB3S.

#### Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Marc LECOUCVEY, représentant(e) du laboratoire CB3S,
- Bélen HERNANDEZ, représentant(e) de la formation de l'UFR SMBH,
- Laura GARDANO, représentant(e) de l'UFR SMBH,
- Fatih ZIGHEM, membre du comité d'experts de la section 28,
- Eloi HALTZ, membre du comité d'experts de la section 28.

#### Article 3 :

Fatih ZIGHEM est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

#### Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 28/04/2025

Pour la présidente et par délégation,  
Le Vice-Président du Conseil Académique  
Olivier OUDAR

